

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Antoine Bertschy, Christina  
Meissner, Stéphane Florey, Eric Bertinat, Marc  
Falquet, Marie-Thérèse Engelberts, Roger  
Golay, Olivier Sauty, Céline Amaudruz, Patrick  
Lussi, Jean-Marie Voumard, André Python,  
Jean-François Girardet, Pascal Spuhler, Thierry  
Cerutti, Sandro Pistis, Florian Gander et Fabien  
Delaloye*

*Date de dépôt : 12 novembre 2010*

## **Proposition de résolution pour la construction de mille logements au chemin de l'Etang et le développement économique de Blandonnet**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la volonté de la commune de Vernier de développer le secteur du chemin de l'Etang afin d'y construire près de mille logements ;
- l'intense développement économique du secteur de Blandonnet ;
- la présence de citernes d'hydrocarbures jouxtant ces lieux et nuisant à leur développement ;
- la motion M 1902 en attente de traitement par le Grand Conseil ;
- la résolution R 543 – 10.11 déposée le 6 octobre 2010 auprès du Conseil municipal de Vernier ;
- la décision du 12 octobre 2010 de la Fondation des terrains industriels (FTI) de transférer l'entreprise Jaeger & Bossard sur l'ancienne parcelle de la société Holcim SA, contre l'avis de la commune de Vernier et sans attendre la décision du Grand Conseil sur la motion M 1902 ;
- que cette décision précipitée interdit les développements précités,

invite le Conseil d'Etat

- à demander à la FTI de suspendre sa décision du 12 octobre 2010 de transférer l'entreprise Jaeger & Bossard à Vernier dans l'attente du vote du Grand Conseil sur la motion M 1902 ;
- à soutenir les efforts de commune de Vernier dans le but de construire mille logements au chemin de l'Etang et de développer le secteur de Blandonnet ;
- à mettre en œuvre une politique visant à réduire les risques encourus par la population verniolane par la proximité des citernes d'hydrocarbures sises le long de la route de Vernier, par leur regroupement et/ou leur déplacement.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commune de Vernier (ci-après « la commune »), deuxième du canton par sa population, a la particularité de ne pas avoir de centre. Ou plus exactement que son centre est occupé par des entreprises pétrolières et leurs peu esthétiques et dangereuses citernes d'hydrocarbures.

Dans sa réponse le 13 octobre 2010 aux IUE relatives au risques encourus par la population verniolane par les dépôts de citernes (1030-A, 1031-A et 1032-A), le Conseil d'Etat reconnaît l'existence d'un danger potentiel pour le site de Petrostock (ex-Sasma) en précisant qu'une étude de risques a été ordonnée, dont les résultats sont encore attendus.

Les autorités verniolanes, Conseils municipal et administratif confondus, sont depuis longtemps soucieuses des risques que font courir ces dépôts aux riverains et de la gêne qu'ils engendrent pour un développement harmonieux de la commune.

Aussi, lorsque la société Holcim SA, sise route de Vernier, a décidé de vendre sa parcelle de 12'875 m<sup>2</sup>, la commune y a vu une opportunité de concentrer ces dépôts pétroliers. Ceci dans le but de construire un complexe immobilier au chemin de l'Etang comprenant non seulement mille logements, mais également quatre mille emplois, continuant ainsi le développement économique du secteur de Blandonnet.

Le promoteur du projet du chemin de l'Etang, la société Bugena SA, a donc proposé de racheter la parcelle Holcim afin d'y transférer les citernes les plus proches du futur ensemble d'habitation.

Tout aurait été pour le mieux dans le meilleur des mondes si la Fondation des terrains industriels (ci-après « FTI »), poussée par le Conseil d'Etat, n'avait pas vu dans cette parcelle l'opportunité d'y transférer l'entreprise Jaeger & Bossard. Ce recycleur de métaux est actuellement implanté dans le secteur Praille – Acacias – Vernets (PAV), dont chacun sait qu'il est le grand projet de développement urbanistique du conseiller d'Etat en charge du DCTI et un peu la bouée de sauvetage de sa politique.

Dès lors, la FTI s'est aussi portée acquéreur de cette parcelle. Toutefois, à un prix inférieur. Etonnamment, Holcim SA a vendu au moins offrant. Ses actionnaires apprécieront !

Le 15 septembre 2009, une motion (M 1902) a été déposée au Grand Conseil, demandant notamment de délocaliser sur cette parcelle, non pas l'entreprise Jaeger & Bossard, mais, selon le vœu de la commune, une partie des dépôts d'hydrocarbures.

La FTI n'a pas jugé opportun d'attendre le verdict du Grand Conseil au sujet de cette motion et, le 12 octobre 2010, a pris la décision de transférer Jaeger & Bossard à Vernier.

Voilà pour les faits.

D'un point de vue politique, nombre de questions se posent : pourquoi la société Holcim SA a-t-elle vendu sa parcelle au moins offrant ? Pourquoi la FTI a-t-elle pris sa décision juste deux jours avant que la motion ne soit traitée par le Grand Conseil (ce qui n'a pas été le cas en raison d'un nombre élevé d'urgences lors de la session des 14 et 15 octobre 2010) ? Pourquoi le Conseil d'Etat ne tient-il pas compte des projets de la commune ? Enfin, pourquoi le conseiller d'Etat en charge du DCTI est-il prêt à sacrifier la construction rapide de mille logements pour transférer une et une seule entreprise du périmètre du PAV ? Effet d'annonce ?

Vu le nombre de questions encore ouvertes, il est urgent d'attendre. Des réponses doivent être fournies aux députés, aux autorités verniolanes et aux citoyens de la commune et du canton avant d'éventuellement réaliser la délocalisation de l'entreprise Jaeger et Bossard à Vernier. D'où la première invite de cette résolution qui demande de suspendre la décision du 12 octobre 2010 de la FTI.

Au bénéfice de ces explications, les signataires de la présente résolution vous invitent, Mesdames et Messieurs les députés, à lui réserver un accueil favorable.